

Envoyé en préfecture le 19/12/2024  
Reçu en préfecture le 19/12/2024  
Publié le **19 DEC. 2024**  
ID : 056-215600420-20241217-DEL2024\_86-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

N°DC-2024-86

|                              |               |              |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 19 | Présents : 16 | Votants : 19 |
|------------------------------|---------------|--------------|

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5000 équipements**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA ; M. Fabien LORIC à M. Thierry QUERO et Mme Laurence MORVAN à Mme Marie-Laure GAIN

**Secrétaire de séance** : M. Christian BARBIER

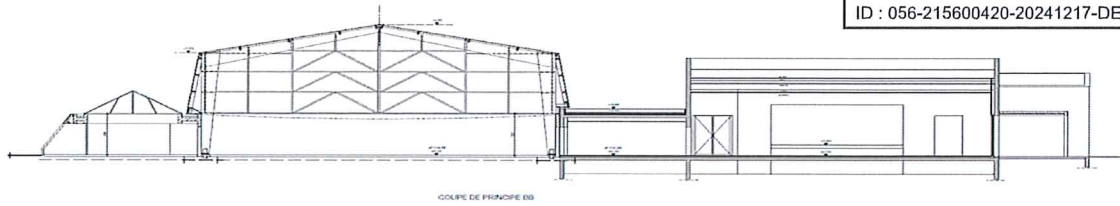


Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19 DEC. 2024

ID : 056-215600420-20241217-DEL2024\_86-DE





L'Agence Nationale du Sport (ANS) a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière d'équipement sportif. Ce dispositif comprend plusieurs enveloppes finançant les projets spécifiques.

Sont financés notamment les équipements structurants tels que les salles multisports ou les gymnases. Le taux de financement maximal est de 20%.

Labellisée « Terre de Jeux 2024 », la commune de Colpo souhaite poursuivre son ambition et ses démarches de réhabilitation de la salle omnisports. Cette volonté vise à promouvoir la pratique du sport pour tous, dans un environnement durable afin de promouvoir l'exercice physique dans des lieux de pratique libre afin de favoriser l'inclusion et la mixité sociale.

La demande d'aide financière sollicitée par la commune de Colpo, dans le cadre des équipements structurants du « Plan 5000 équipements » se concrétiserait par la pose d'un nouveau revêtement au sol avec traçage adapté à la pratique sportive.

|  | Faite le : 17/12/2024 |             |  |                    |             |
|---|-----------------------|-------------|---|--------------------|-------------|
| <b>CHANGEMENT DU REVETEMENT DE SOL DE LA SALLE OMNISPORTS</b>                       |                       |             |   |                    |             |
| BESOINS   | Montant H.T.          | %           | RESSOURCES  | Montant H.T.       | %           |
| .Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)           |                       |             | . Europe  |                    |             |
| . Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment,...)                                 |                       |             | .Etat   |                    |             |
| . Equipement et mobiliers ( revêtement de sol avec traçage+ protection)             | 78 000,00 €           |             | . Agence Nationale du Sport (ANS)<br>Plan 5000 équipements                            | 15 600,00 €        | 20,00%      |
|   |                       |             | .Autofinancement  | 62 400,00 €        | 80%         |
| <b>TOTAL DES BESOINS</b>  | <b>78 000,00 €</b>    | <b>100%</b> | <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>   | <b>78 000,00 €</b> | <b>100%</b> |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** le concours financier de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan 5000 équipements dans le cadre de la phase 1 du projet de travaux de la salle omnisports.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

